



Le programme PEP'S

Le PEP'S est le programme fédéral de développement des activités physiques adaptées au sein des établissements spécialisés accueillant des jeunes ou adultes présentant un handicap moteur.

La FFH accompagne les comités Handisport qui souhaitent entrer dans cette démarche de développement par la mise à disposition d'outils pour répondre aux objectifs suivants :

- S'insérer davantage dans les structures spécialisées par un discours d'éducation physique et sportive Handisport ;
- Former les éducateurs de ces structures ;
- Favoriser la création et le maintien de créneaux de pratique hebdomadaires dans un maximum de structures.
- Favoriser la participation aux événements fédéraux de loisirs, voire de compétition.



LES ETAPES POUR DEMARRER UN PROGRAMME PEP'S

1. S'imprégner du projet Grand Handicap et du programme PEP'S

Contactez Sophie TERNEL, responsable FFH du programme PEP'S.

Recupérer les contenus et outils pour vous acculturer aux valeurs du programme :

- ➊ Projet Grand Handicap FFH ;
- ➋ Pack démarche PEP'S ;
- ➌ Packs PEP'S découverte, formation et participation.

2. Prise de contact avec un établissement

Identifier un établissement spécialisé accueillant des personnes en situation de handicap moteur.

Prendre contact avec la direction ou un éducateur.

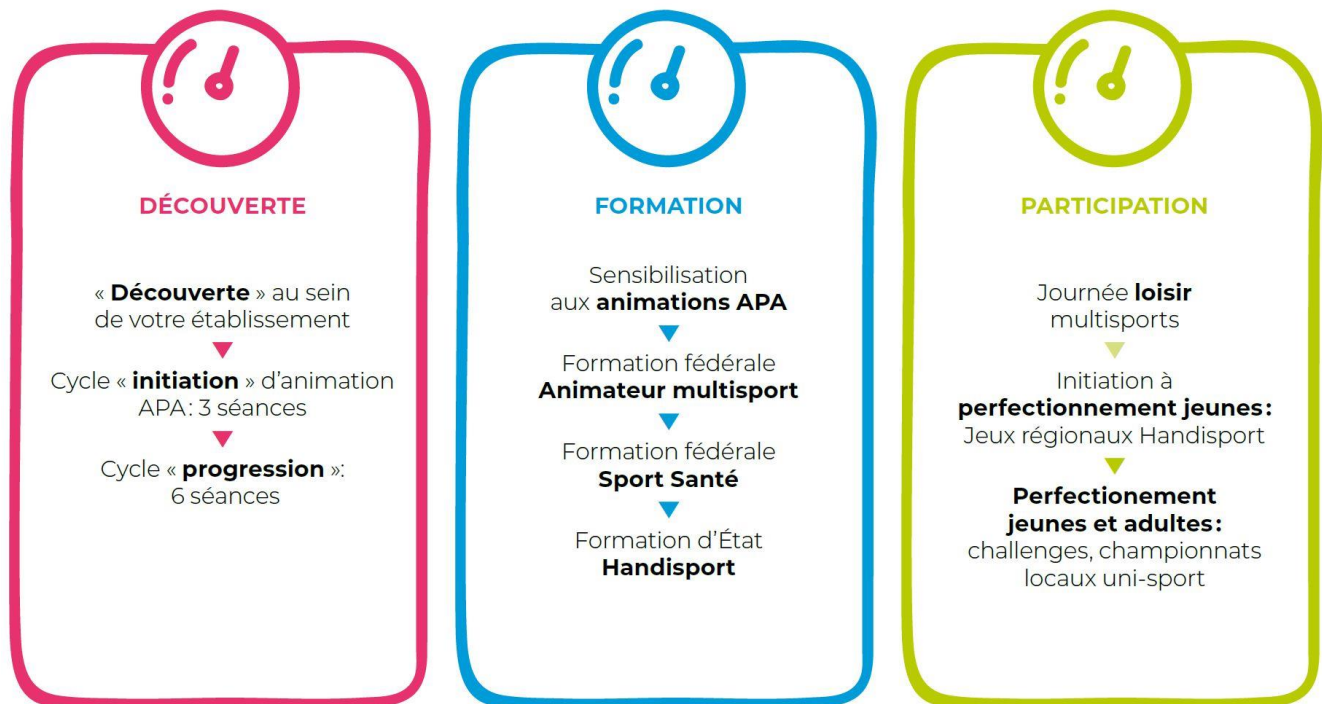
Rencontrer et informer à l'aide de la plaquette PEP'S à votre disposition.

3. Programmer une journée Découverte PEP'S

Faire découvrir un panel d'activités physiques adaptées de manière attrayante en s'appuyant sur les contenus et outils du pack Découverte, fournis par le FFH.

4. Convaincre l'établissement de persévérer vers une offre supplémentaire du programme PEP'S.

LES 3 DOMAINES D'INTERVENTION DU PROGRAMME PEP'S



CONTACTS FFH

TERNEL Sophie

Responsable nationale du programme PEP'S

06 03 40 02 95 / s.ternel@handisport.org